

Objet : Mise En Conformité Avec Les Nouvelles Dispositions Règlementaires

Mesdames/Messieurs,

Le conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) a adopté, lors de sa 90^{ème} session ordinaire tenue le 26 novembre 2021, l'instruction **n°66/CREPMF/2021** relative aux organismes de placement collectif et aux sociétés de gestion sur le marché financier régional de l'UMOA.

A cet effet, nous informons l'ensemble de la clientèle de l'adoption d'une nouvelle réglementation et des changements relatifs aux prospectus et documents d'informations clés de l'investisseur (DICI) des différents fonds, en vue d'améliorer les services offerts.

PJ : l'instruction n°66/CREPMF/2021.*

Merci pour votre compréhension

